

tion et du coordonnateur des services agricoles sont situés à Halifax. Plusieurs des techniciens, de même que la Commission de l'établissement sur la terre, sont installés au collège agricole de Truro. Les divisions du Ministère comprennent: service d'extension; sociétés, associations et expositions agricoles; industrie laitière; aviculture; bétail; entomologie et botanique; agronomie; élevage; sols et engrais; horticulture, apiculture, pathologie animale; génie agricole; cercles féminins.

Nouveau-Brunswick.—Les divisions du Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick sont les suivantes: sociétés d'élevage et d'agriculture; industrie laitière; amélioration des troupeaux; sols et cultures; aviculture; horticulture; cercles féminins; extension; industrie, immigration et établissement sur la ferme; économie agricole; apiculture; génie agricole; fourrures; syndicats de crédit et coopératives.

Québec.—Le Ministère de l'Agriculture du Québec comprend les branches suivantes: éducation agricole; économie rurale; extension; élevage; horticulture; économie agricole; information et recherches; artisanat et économie domestique. Chaque branche se subdivise en sections dont chacune s'occupe de problèmes particuliers. Il y a aussi plusieurs autres organismes spéciaux comme la Commission du crédit agricole, la Commission de l'irrigation, la Commission de l'électrification rurale et la Commission de l'industrie laitière. Font aussi partie du personnel du Ministère un entomologiste provincial et un botaniste provincial.

Pour encourager une meilleure exploitation de la ferme, un concours du mérite agricole pour les jeunes et les vieux se tient chaque année dans l'un des cinq districts en lesquels la province est divisée à cette fin; de même, 65 concours de comté pour l'amélioration de la ferme, auxquels 1,516 cultivateurs ont pris part, ont été tenus en 1944. La coopération est répandue dans le Québec rural où il y a 544 coopératives agricoles comptant 44,069 membres et 92 sociétés agricoles comprenant 29,367 membres, ainsi que 134 cercles de jeunes fermiers comptant 3,297 membres et 866 cercles de fermières comprenant 49,000 membres.

Trois collèges agricoles donnent un enseignement qui conduit au degré de B.S.A.; il y a en outre 17 écoles d'agriculture et 6 orphelinats agricoles.

Ontario.—Le Ministère de l'Agriculture de l'Ontario maintient des services d'administration, d'éducation, d'extension et d'aide financière dans l'Ontario. Ces services sont rendus par 11 branches et 6 institutions: (1) la Branche du bétail favorise les mesures d'amélioration du bétail, autorise et examine les étalons et soutient les associations s'occupant d'animaux de race pure; (2) la Branche des cultures, des semences et des mauvaises herbes aide au développement des bonnes méthodes culturales, à l'utilisation des races améliorées de graines de semence, à l'encouragement des pâturages améliorés et à la destruction des mauvaises herbes; (3) la Branche de l'industrie laitière fournit un service d'inspection, d'instruction et de surveillance pour toutes les crémeries et les fromageries; (4) la Branche des fruits fait observer les règlements sur les fruits et les légumes et fournit un service d'information aux cultivateurs; (5) la Branche de la coopération et des marchés administre la loi sur le contrôle des produits de la ferme et la loi sur les syndicats de crédit, et surveille les coopératives établies en vertu de la loi sur les prêts aux associations coopératives; (6) la Commission de contrôle du lait, établie en vertu de la loi sur le contrôle du lait, règle et surveille la mise sur le marché du lait fluide; (7) la Branche des sociétés agricoles et horticoles aide aux foires et expositions agricoles et horticoles, aux concours de labour et autres; (8) la Branche des représentants agricoles dispense un service d'éducation et d'extension par l'intermédiaire de